

Pôle communication

Jeudi 25 août 2022

INFO PRESSE

Signature de l'acte de garantie des contrats de prêt passés par le SMTI avec la BNC et l'AFD

Le président du gouvernement Louis Mapou a signé, ce mercredi 24 août, l'acte de garantie des deux contrats de prêt accordés par la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et l'Agence française de développement (AFD) au Syndicat mixte de transport interurbain (SMTI) pour le renouvellement de la flotte du réseau Raiï.



L'acte de garantie a été signé par le président du gouvernement Louis Mapou, le président du comité syndical du SMTI Milakulo Tukumuli et Frédéric Rouast, chargé d'affaires à la BNC.

Le SMTI a signé, mardi 23 août, un prêt d'un montant d'1,3 milliard de francs, cofinancé par la BNC (à hauteur de 54 %) et l'AFD (46 %).

Les emprunts sont destinés à la modernisation du système de billetterie devenu obsolète, ainsi qu'au renouvellement et au renforcement de la flotte actuelle du Raiï, composée de 41 véhicules mis en circulation depuis le lancement du réseau, en 2014.

Par la délibération n° 232 du 30 mai 2022, la Nouvelle-Calédonie a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % du montant des deux emprunts contractés par le Syndicat mixte de transport interurbain (SMTI), auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) pour un montant de 704 000 000 de francs, et l'Agence française de développement (AFD) pour un montant de 5 000 000 d'euros maximum (soit 596 658 711 francs), soit un montant global de 1 300 658 711 francs.

Par cette signature, la garantie de la Nouvelle-Calédonie est accordée pour la durée totale du prêt, soit huit ans avec six mois de différé d'amortissement pour la BNC, et dix ans avec une période de différé de deux ans maximum d'amortissement pour l'AFD. Cette garantie représente 50 % du montant global de l'emprunt, augmenté des intérêts, commissions, intérêts de retard et moratoires, indemnités de rupture et frais accessoires y afférant.

* *

*